

Epreuve : 202 Matière : 0468 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Sujet : La disparition des langues

« Une langue disparaît tous les quinze jours. »
 C'est le constat inéluctable que fait Dominique Simonnet dans son interview de Claude Hagège. Si l'on suit Ferdinand de Saussure, fondateur de la linguistique moderne, la langue est un système autonome de règles interdépendantes, à la fois institution collective et pratique individuelle permettant l'intercompréhension des locuteurs. C'est aussi un patrimoine, une manière propre à un peuple de penser le monde. Or les linguistes font le constat de la disparition de nombreuses langues, dans un contexte de mondialisation et d'uniformisation culturelle, en partie liée à la révolution numérique. La disparition des langues revêt donc à la fois un enjeu patrimonial et culturel visant à sauvegarder ou à garder témoignage des langues menacées, ainsi qu'un enjeu géopolitique à différents niveaux : la langue est aussi le reflet des rapports de force politiques et socio-économiques entre les puissances et à l'intérieur des Etats.

En quoi la disparition des langues dans un contexte de mondialisation et de révolution numérique implique-t-elle des enjeux patrimoniaux et géopolitiques ?

Partant du constat de la disparition de nombreuses langues, il est possible de déterminer plusieurs facteurs d'explication, avant d'envisager les solutions apportées à différents niveaux face à cette disparition.

Les travaux des linguistes et des socio-linguistes font le constat de la disparition de nombreuses langues dans le monde.

Se pose d'abord la question de la définition des langues et de la mesure de leur usage. Alex Hammond (doc. 2) invite à prudence avec recul les statistiques, notamment pour différencier les locuteurs natifs de la maîtrise d'une langue seconde. De même Karine Philippe évoque la difficulté à définir une langue (doc. 5) entre ses variations temporelles (du latin au français), régionales (dialectes, patois) ou d'usage (langue vernaculaire, maternelle, ou langue véhiculaire, de communication). Il ressort que parmi les 5000 à 7000 langues, selon les auteurs, la majorité sont parlées par un tout petit nombre de locuteurs et sont condamnées à disparaître.

Or cette disparition de langues est une perte culturelle et patrimoniale certaine. Karine Philippe souligne que la langue est « une façon éminemment singulière de penser le monde » (doc. 5) et Claude Hagège met en avant « un appauvrissement de l'intelligence humaine » (doc. 1). Il parle de cataclysme. Les langues les plus touchées sont principalement les langues de sociétés tribales de tradition orale, en Afrique, en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui compte à elle seule 1000 langues pour 6 millions d'habitants (texte 5). Humboldt expose également une vision qui lie la langue et la nation, la langue étant le reflet de la pensée nationale : « un groupe d'homme occupés à donner forme [...] à une langue. » (texte 7).

Cependant les linguistes se pose la question de l'ineluctabilité du recul des langues. Si Claude Hagège la déplore vivement, parlant de « linguicide » (texte 1) d'autres linguistes font le constat d'une

évolution naturelle des langues. Louis-Jean Calvet mentionne qu'une raison de la disparition des langues est la transformation (texte 5). Partant de là, Nicolas Journet se pose la question de la défense des langues (texte 6), soulignant que dans la vision bio-diversitaire, certaines langues sont ainsi amenées à disparaître ; les linguistes mettent aussi en avant que les langues sont d'abord des outils de communication au service des locuteurs, qui les font vivre selon leurs intérêts (Hervé Adami, texte 9).

A partir du constat du recul de nombreuses langues, il est possible de déterminer plusieurs facteurs d'explication à ces disparitions.

La disparition de nombreuses langues est d'abord un facteur politique. Karine Philippe souligne « une mort par le haut » (texte 5) lorsque la langue est exclue des institutions. Dans une perspective de centralisation unificatrice, certains Etats lancent une guerre contre certaines langues. Claude Hagège rappelle le cas des langues amérindiennes face aux missionnaires ou des langues aborigènes en Australie (texte 1), ainsi qu'en France la conception jacobine de l'Etat contre les langues régionales, sous la Révolution ou sous la III^e République. Ces politiques sont aujourd'hui remises en cause par des mouvements régionalistes.

Le facteur majeur souligné dans les textes 1 et 5 demeure un facteur socio-économique. De nombreuses langues disparaissent car elles font face à une langue plus puissante, en position dominante, sur leur territoire. La disparition de la langue est donc le reflet de rapport de pouvoir : Claude Hagège oppose langue du foyer et langue de la rue (texte 1). La langue dominante apparaît comme un moyen de promotion et d'ascension sociale, elle bénéficie d'un prestige supérieur tendant à effacer la langue maternelle. Selon L.-J. Calvet

le conflit linguistique cache souvent un conflit social (texte 5). Béatrice Gibelin (texte 8) rappelle que la revendication linguistique accompagne souvent les revendications de minorités nationales, comme le Catalan ou le Basque. Enfin certaines langues dominantes ont l'avantage de l'usage du numérique, comme le souligne Alex Hammond (texte 2) avec l'anglais sur l'hindi, ou bien l'usage du français dans les médias consultés en Afrique subsaharienne francophone (texte 4).

Enfin à l'échelle mondiale, Nicolas Tavernet parle d'une « guerre mondiale des langues » (texte 6). En effet les langues dominantes internationales, à usage véhiculaire, se livrent aussi à une concurrence importante, par exemple dans les institutions internationales. On peut le constater à travers la Francophonie. L'usage du français dans certaines institutions, comme le Comité International Olympique, est en forte rivalité avec l'anglais. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) se livre à de nombreuses études sur l'usage du français, notamment en Afrique (textes 3 et 4), qui y bénéficie du dynamisme démographique, des progrès de la scolarisation et de la réduction de la fracture numérique. On voit cependant que l'OIF ne s'interroge pas sur les effets de la Francophonie sur la disparition des langues africaines.

Face à la disparition de nombreuses langues, des solutions sont envisagées, mais elles se heurtent à des difficultés.

Le travail des linguistes est souligné par Claude Hagège (texte 1) : ils recueillent les traces de langues vouées à la disparition, en fixent les structures, le vocabulaire, etc. L'existence de témoignages fait la différence établie par Saussure entre la parole et la langue. Mais Hervé Adam rappelle aussi que certains linguistes défendent le « babilisme », une position

Epreuve : 102 Matière : 0468 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

éthique qui veut préserver la diversité linguistique à tout prix (texte 9). Or il souligne que certains locuteurs abandonnent aussi volontairement une langue, par intérêt. Karine Philippe pose le dilemme de certains linguistes : « agir ou témoigner ? » (texte 5) ; le linguiste aurait plutôt à préserver la mémoire des langues, à le décrire et non à en modifier le destin.

De plus, le contexte international semble favorable à la préservation de certaines langues. A l'échelle mondiale, des institutions comme l'UNESCO ou l'Union Européenne (U.E.) défendent la diversité linguistique. L'U.E. a adopté une Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en 1992 (texte 8). Mais dont elle fait la promotion en anglais... Les revendications nationales s'appuient souvent sur des revendications linguistiques, comme le rappelle Béatrice Gibelin (texte 8). Mais malgré un volontarisme politique, le succès est parfois mitigé, à l'exemple de la langue corse (texte 8). Le volontarisme politique implique aussi la réinvention de langues disparues, comme l'Hébreu (texte 4) ou la différenciation entre l'Hindi et l'Ourdou, entre Inde et Pakistan en conflit.

Néanmoins ce volontarisme a des limites. Hervé Adami le souligne (texte 9). Il rappelle que le foisonnement des langues est propre à une civilisation précapitaliste et préindustrielle qui ne correspond plus à notre époque mondialisée marquée par la superpuissance anglophone. Pour lui, l'anglais est

d'abord une Lingua Franca, une langue de communication. Or l'anglais actuel s'affirme face à de grandes puissances linguistiques (espagnol, français) par manque de volontarisme politique. C'est aux Etats de résister, de ne pas faire de la langue qu'un objet culturel, mais de l'amener sur le terrain politique et économique. Ce qui est aussi l'objectif de la Francophonie (texte 3). Cette domination de l'anglais étant aussi forte dans le domaine scientifique et universitaire (texte 9). Il faut donc inverser l'équilibre du rapport de force.

La disparition des langues implique donc des enjeux culturels à travers la disparition d'un patrimoine, mais aussi des enjeux géopolitiques comme reflet des rapports de force à l'échelle mondiale ou nationale. Cette question reflète les enjeux de la mondialisation, des défis, et de la révolution numérique qui bouleversent le rapport aux langues et à l'écrit des sociétés.

